

FEUILLE DE ROUTE POUR LE MANDAT 2020-2026

À ANTONIO OLIVEIRA, ADJOINT À LA SANTÉ ET FINANCES LOCALES

Le droit à la santé est une ambition politique historique à Malakoff. Si la santé n'entre pas dans le champ de compétence obligatoire des communes, elle fonde depuis longtemps une part importante de l'identité de notre ville. Elle symbolise les valeurs de solidarité qui contribuent puissamment à son rayonnement et à l'attachement que lui portent ses habitant·es.

C'est donc un héritage précieux, un legs à défendre et préserver, mais aussi un défi pour l'avenir. Structurellement, la crise entretenue de l'hôpital public et l'incapacité de l'Etat à garantir une santé de proximité fait peser sur la commune une pression plus forte qu'auparavant à donner à chaque habitant·e la possibilité d'un accès à des soins de qualité et qui ne soit pas corrélé à ses revenus. Plus ponctuellement, la crise sanitaire récente a mis en lumière les ravages du néolibéralisme appliqué au secteur de la santé et l'incapacité de la puissance publique à assurer la sécurité sanitaire de nos concitoyens.

Il ne revient pas à Malakoff, évidemment, de répondre à ces traumatismes. Pourtant, nous ne pouvons ignorer que la faillite de l'Etat dans ce domaine rend l'action municipale plus centrale encore dans la vie de nos concitoyen·nes. Les CMS ont été, par ailleurs, durant des mois, l'acteur central de la lutte contre la pandémie dans notre ville, sur lequel s'est largement appuyé l'ARS.

Ce contexte particulièrement difficile doit nous inciter à conduire, avec plus de détermination encore, les politiques publiques de santé qui ont été définies dans le projet de mandature. Cela concerne en premier lieu la poursuite de la modernisation de nos structures afin de répondre mieux encore aux besoins de la population.

Nos CMS ont démontré, pendant la période de confinement, la souplesse de leur fonctionnement et leur capacité à répondre rapidement et efficacement à des commandes ponctuelles et urgentes. Ces compétences-là seront utiles pour développer nos politiques publiques de santé et devront être encouragées.

Le développement de politiques sanitaires de prévention sera un enjeu fondamental pour cette mandature, afin de lutter efficacement contre le renoncement aux soins et garantir l'accès de toutes et tous à des soins de qualité. Il s'agira, en particulier, de cibler les populations les plus en difficulté ou susceptibles de décrocher. Il sera utile, de ce point de vue, de s'appuyer d'une part sur les axes de travail stratégiques identifiés dans le Diagnostic territorial de santé, et de s'inspirer d'autre part des conclusions contenues dans l'analyse des besoins sociaux récemment réalisée sur le territoire communal et qui a vocation à être régulièrement mise à jour :

- Favoriser l'accès aux soins des habitant·es, notamment les plus éloigné·es du système de santé
- Renforcer la prévention et la prise en charge en « santé mentale »
- Développer une politique de prévention et de promotion de la santé
- Améliorer la coordination des acteur·rices.

Une vigilance accrue sera déployée pour inclure notamment les familles monoparentales et les personnes âgées.

La défense et la promotion des droits des femmes devront constamment inspirer nos politiques (planning familial, IVG, etc.).

Les CMS seront donc nos points d'appui pour renforcer l'ensemble des dispositifs de coordination des acteur·rices de santé et médicosociaux·ales présent·es sur le territoire, afin de parfaire notre maillage territorial, lutter contre les phénomènes de désertification médicale auxquels nous sommes particulièrement confronté·es et développer des politiques spécifiques qui répondent aux enjeux les plus prégnants : c'est par exemple le cas pour le Conseil local de santé mentale, qui s'attache à renforcer notre capacité d'action collective dans un champ qui est bien trop sous-investi par la puissance publique.

Les activités du SSIAD seront confortées, puisqu'il répond aux mêmes enjeux et sont utiles à la population.

Les CMS, enfin, ne peuvent répondre à eux seuls à l'ensemble des besoins exprimés par la population en matière de santé. C'est pourquoi la création de maisons de santé sera vivement encouragée, afin d'élargir l'offre de soins conventionnée en secteur 1 présente sur le territoire, offrir de nouveaux débouchés aux professionnel·les qui ne souhaitent pas s'installer seul·es et favoriser les synergies entre eux·elles.

Afin de promouvoir la santé publique et la prévention, la ville organisera chaque année une conférence publique sur un thème s'y rapportant.

Enfin, dans le droit fil de l'engagement municipal constant en faveur des services publics, la ville poursuivra sa mobilisation en faveur de l'hôpital public et des personnels de santé, dont la crise sanitaire récente a mis à jour aussi bien les mérites éminents que le manque cruel de moyens qui fissure chaque jour un peu plus notre droit collectif à la santé.